

INSCRIPTION ACCUEILS PÉRISCOLAIRES, CANTINES ET MERCREDIS – ANNEE SCOLAIRE

Chers parents,

Pour inscrire votre (vos) enfant (s) à nos accueils périscolaires, cantines du Pays de Wissembourg et accueil des mercredis de Wissembourg, voici les étapes à suivre :

NOUVELLE INSCRIPTION :

Votre enfant n'était jamais inscrit dans nos accueils, il faudra :

1. Télécharger les documents nécessaires à son inscription sur votre portail famille à savoir les formulaires de "Souhait d'inscription", "Dossier d'inscription périscolaire et cantines et/ou mercredis", "Fiche sanitaire de liaison", "L'attestation RGPD (Protection des données personnelles)" et "Règlement intérieur du Pays de Wissembourg 2020-2021".
2. Renvoyer le dossier complet à la structure (par mail ou par courrier) :
 - Souhaits d'inscription à compléter ;
 - Fiche sanitaire de liaison à compléter, dater et signer ;
 - Dossier d'inscription périscolaire et cantines et/ou mercredis à compléter ;
 - L'attestation RGPD (Protection des données personnelles) à compléter ;
 - Attestation d'assurance extra-scolaire pour 2020/21 (à fournir au plus tard à la rentrée scolaire de septembre) ;
 - Copie des vaccins (le vaccin DTP est obligatoire et votre enfant doit être à jour de vaccination) ou certificat médical en cas de non-vaccination ;
 - Protocole d'accueil personnalisé (PAI) ou ordonnance et médicaments (exemple : ventoline) si nécessaire (à fournir à la rentrée scolaire de septembre).

Les dossiers complets sont à nous transmettre **avant le 22 mai 2020**, par mail ou par courrier, auprès de la directrice du périscolaire ou de la référente de la cantine concernée.

3. Vous aurez une confirmation de votre inscription par mail **au plus tard le 12 juin**.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter nos directrices ou nos référentes (les coordonnées figurent sur la première page du règlement intérieur ou sur le site de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg : www.cc-pays-wissembourg.fr

Recevez nos cordiales salutations.